

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 25 mars 2020

Action sociale

L'Agirc-Arrco et les institutions de retraite complémentaire mettent en place deux prestations gratuites d'urgence

Les partenaires sociaux, gestionnaires du régime Agirc-Arrco mettent en place deux dispositifs d'aide exceptionnelle à destination des assurés. Ces mesures s'inscrivent dans la mobilisation solidaire de toutes et tous dans le combat face au COVID 19.

Une aide aux courses

La situation de confinement est une période hautement anxiogène pour l'ensemble de la population. Mais la difficulté est plus aiguë encore pour les personnes déjà fragilisées qui peuvent être confrontées à des problèmes très pratiques comme se ravitailler en produits de première nécessité ou en médicaments.

Pour leur éviter d'avoir à sortir de chez elles et limiter au maximum les risques de contamination, l'Agirc-Arrco met en place un dispositif d'aide aux courses destiné à ses retraités de 70 ans et plus.

En appelant le 0 971 090 971 (appel non surtaxé), une demande d'intervention est déclenchée auprès d'une association d'aide à la personne agréée par la caisse de retraite complémentaire du bénéficiaire. Pour respecter les consignes sanitaires, et protéger à la fois le retraité et le professionnel, les courses seront déposées à la porte d'entrée du domicile.

Cette aide gratuite, jusqu' à 5 heures hebdomadaire, sera reconductible chaque semaine pendant toute la durée de la crise sanitaire.

Pour en savoir plus : www.agirc-arrco.fr

Un service d'écoute

Afin de prévenir les situations d'isolement, 7 les équipes Agirc-Arrco travaillant dans les territoires vont contacter par téléphone les assurés inscrits récemment à une prestation d'action sociale Agirc-Arrco (bilans de prévention, conférences, tables rondes, ateliers, manifestations...).

Placés sous le signe de l'écoute et de la proximité, ces appels permettront également aux collaborateurs d'évaluer la situation des personnes et de les conseiller au mieux pendant cette période difficile. Ce service d'écoute s'inscrit au cœur des dispositifs dans les territoires et vient renforcer la mobilisation générale.7

« Basé sur le principe fondamental de la solidarité entre les générations, l'Agirc-Arrco ne pouvait qu'apporter sa pierre à la lutte contre cette crise qui s'attaque avant tout aux plus fragiles », explique Jean-Claude Barboul, président de l'Agirc-Arrco. « Ces dispositifs ont été mis en place en quelques jours seulement grâce à la mobilisation, au savoir-faire et à l'expérience des équipes Agirc-Arrco qui démontrent ainsi leur profond engagement en matière d'action sociale, a salué Didier Weckner, vice-président de l'Agirc-Arrco.

A propos de l'Agirc-Arrco

L'Agirc-Arrco, le régime de retraite complémentaire obligatoire des salariés du secteur privé, est piloté par les partenaires sociaux. Il repose sur les principes de répartition et de solidarité entre les générations. 18,8 millions de salariés cotisent à l'Agirc-Arrco avec leurs employeurs (1,6 million d'entreprises) pour constituer leurs droits futurs. 12,7 millions de retraités perçoivent chaque mois une allocation de retraite complémentaire Agirc-Arrco, pour un montant total annuel de versements s'élevant à plus de 83 milliards d'euros.

Selon le principe fondamental de solidarité entre les générations, constitutif au régime, l'Agirc-Arrco développe depuis l'origine une action sociale, en direction des personnes fragilisées, qu'il s'agisse de retraités, d'actifs, de demandeurs d'emploi ou de personnes en perte d'autonomie. L'action sociale Agirc-Arrco mène des actions complémentaires aux acteurs privés et publics dans 4 champs d'intervention prioritaires : le bien vieillir, le soutien et l'accompagnement des proches aidants, la perte d'autonomie des personnes âgées et le retour à l'emploi des actifs les plus fragiles. Chaque année, près de 2 millions de personnes sont accompagnées par l'action sociale Agirc-Arrco, pour un budget global d'environ 330 millions d'euros. <https://www.agirc-arrco.fr>

Contact presse

Virginie BELLOIR – Agirc-Arrco - dc.presse@agirc-arrco.fr - 01 71 72 12 49 – 06 99 66 84 94